

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018

---

DÉCISION N° 2018 / 116 / S3PI PACA / 1

---

**PROJET RÉPONSES «Réduire les pollutions en santé environnement» autour de l'étang de Berre (13)**  
**Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le courrier du 19 novembre 2018 de Madame Gwénaëlle HOURDIN, déléguée générale du S3PI PACA, demandant à la CNDP de désigner un garant pour une mission de conseil et d'appui méthodologique,

Considérant que :

- l'objectif du projet est d'apporter des réponses et des solutions concrètes aux attentes des populations sur les questions de santé et d'environnement autour de l'étang de Berre,
- l'objectif est d'instaurer un dialogue constructif entre les parties prenantes et les habitants,

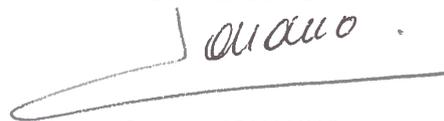
après en avoir délibéré,

**DÉCIDE:**

**Article unique :**

Monsieur Xavier DERRIEN est désigné pour apporter conseil et appui méthodologique au Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles Provence Alpes Côte-d'Azur, dans le cadre de la mise en œuvre du projet RÉPONSES.

La Présidente



Chantal JOUANNO